

AGRI-FEUILLES



Action



Stimule les défenses naturelles des plante:
contre l'attaque de maladies
cryptogamiques,
Développe l'écran foliaire,
Stimule et optimise fortement l'activité
chlorophyllienne,
Favorise l'assimilation des oligo-éléments,

Dosage

Fréquence d'Application




En foliaire : 100 à 200 g/ha /passage.
Nombre de passage à déterminé en fonction
de la culture.
Forcer les dosages en curatif (500g/ha).

Substance autorisée en agriculture biologique conformément au règlement CE n° 834 /2007

AGRI-FEUILLES

Sulfate de magnésium

Désignation	AGRI-FEUILLES Engrais de type E.2.3 du règlement CE 2003/2003. Engrais de mélange contenant fertilisants secondaires avec oligo-éléments pour pulvérisation foliaire. Sulfate de Magnésium informé
Conditionnement/Références	2kg réf ap 3742 10 kg réf ap 3752
Domaines d'applications	Grandes et petites cultures
Actions	 <p>Stimule les défenses naturelles des plantes contre l'attaque de maladies cryptogamiques, Développe l'écran foliaire, Stimule et optimise fortement l'activité chlorophyllienne, Favorise la régénération cellulaire, Favorise l'assimilation des oligo-éléments, Favorise l'augmentation de matière sèche.</p>
Dosages et mise en œuvre	<p>Dosage : En foliaire : 100 à 200 g/ha /passage. Nombre de passage a déterminé en fonction de la culture. Forcer les dosages en curatif (500g/ha).</p> <p>Mise en œuvre : Mélanger avec 50 à 500 litres d'eau. Appliquer le mélange en arrosage ou en pulvérisation sur la partie foliaire du végétal.</p>
Composition	Sulfate de magnésium informé N° de douane : 25302000
Stockage	Stocker à l'abri de la lumière, de l'humidité, du gel et de la chaleur.
Remarques	Agri-Feuilles est miscible avec tout produit habituellement utilisé pour les cultures (cuivre, soufre, purin d'ortie, etc..) sous réserve de compatibilité et de respect avec la législation